

Réforme de la formation des enseignant·es et des concours de l'éducation nationale Pour la réussir, il faut du temps et des moyens !

29 février 2024

Début décembre, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a reçu les syndicats afin de présenter le projet de réforme. Ce projet démontre d'abord l'échec total de la précédente réforme du ministère, mise en place en 2022 : les syndicats, dont la CGT, avaient dénoncé cette réforme qui a aggravé la crise de recrutement et de la formation des enseignant·es de l'Éducation Nationale.

À rebours de cette réforme catastrophique, il semblerait cette fois-ci qu'un certain nombre des revendications de la CGT FERC Sup aient été enfin entendues (sous réserve bien sûr que le projet final soit conforme à ce qui nous a été annoncé) :

- Passage du concours de recrutement pour le 1er et le 2d degré en fin de Licence 3 ;
- Recrutement sous statut de fonctionnaires des étudiant·es pendant les 2 ans de formation (élève fonctionnaire en Master1 (M1), fonctionnaire stagiaire en Master2 (M2) ;
- Validation d'une formation universitaire Master en fin de cursus, avec une qualification Bac+5 ;

Voir en détail nos analyses fédérales : <https://www.ferc-cgt.org/4-pages-reforme-de-la-formation-initiale-entre-reprise-en-main-ideologique-et>

Mais plusieurs points restent très problématiques.

- La CGT est opposée à ce que les stagiaires en M2 soient en responsabilité à mi-temps, considérés comme « moyens d'emploi » ; cette dernière année de formation, mais également année de stage, doit permettre aux étudiant·es d'apprendre sereinement leur métier, sans devoir répondre à la totalité des contraintes qui pèsent sur un professionnel ;
- L'agenda proposé par le ministère, qui veut mettre en œuvre sa réforme dès la rentrée prochaine, pour la session 2025, n'est pas tenable. La précipitation ne pourra qu'aboutir à un nouvel échec. Il faut un bilan de la réforme Blanquer et entamer une véritable concertation avec l'ensemble des personnels, en particulier les personnels (enseignant·es, MCF, BIATSS ...) des Inspé qui seront chargés de la mettre en œuvre. La réforme ne peut être mise en place correctement avant la session 2026 ;
- Le ministère semble rendre responsable la formation initiale des enseignant·es du manque d'attractivité du métier. Ce n'est pas la réforme Blanquer qui est seule responsable de l'effondrement des candidatures aux concours, mais également la dégradation des conditions de travail et les bien trop faibles rémunérations des professeur·es. Sans revaloriser les salaires et améliorer ces conditions, cette nouvelle réforme aboutira au même résultat d'échec prévisible.

Le gouvernement annonce maintenir le caractère universitaire de la formation en master MEEF. Pourtant, la part de la formation contrôlée par l'employeur pourrait contredire cette ambition. Cela risque de transformer les futurs enseignant·es en simples exécutants d'une vision de plus en plus réactionnaire de l'école. **La formation doit rester universitaire**, c'est-à-dire pleinement adossée à la recherche en éducation et dispensée par des enseignant·es chercheur·ses de l'Université, et non transformée en simple « école d'application professionnelle » sous la tutelle des rectorats, comme c'était le cas du temps, « mythifié », de l'École Normale. La question de la recherche en master est un des points cruciaux qui permet aux étudiant·es de prétendre à un titre de master. Cette recherche, sous différentes formes, est également un levier pour mieux comprendre et répondre aux enjeux de la scolarisation de l'ensemble des élèves.

Enfin, il y a de profondes inquiétudes sur les conséquences de cette réforme pour les personnels actuellement impliqués dans la formation des enseignant·es, dans les Inspé et les UFR concernés. En effet, cette réforme risque de déstabiliser fortement les effectifs (60 000 étudiant·es en Inspé actuellement) et pourrait avoir de très grandes conséquences au niveau des personnels. Nous refusons que cela débouche sur un « plan social masqué », impactant par exemple les « petits sites » des Inspé de proximité, qui assurent l'inscription territoriale de la formation. La CGT sera particulièrement vigilante sur ce point et exige que toutes les garanties soient données aux personnels afin qu'ils conservent leur statut universitaire et leurs postes et que les moyens en enseignant·es et enseignant·es-chercheur·ses statutaires soient maintenus.

Il y a besoin d'une réforme de la formation des enseignant·es, mais pas à n'importe quel prix, ni n'importe comment. Il faut donc du temps et des moyens.

Pour l'instant, le ministère n'a donné aucun chiffrage, ni calendrier précis. Par ailleurs le projet semble gelé depuis deux mois, en raison de la valse des ministres de l'Éducation Nationale. Cela ne peut que nous inquiéter. Cette réforme ne doit donc pas s'appliquer avant la session 2026 (rentrée 2025) afin de pouvoir impliquer dans sa préparation l'ensemble des équipes et concevoir sérieusement les contenus de formation adaptés. Et il faut des moyens conséquents. Au lieu de gaspiller de l'argent dans un projet de SNU (service national universel) qui vise à « militariser » la jeunesse pour 2 milliards d'€ par an ou dans un uniforme à l'école profondément réactionnaire (2,4 milliards d'€ par an), cet argent devrait être investi dans une formation des enseignant·es attractive et émancipatrice.